



PAROISSES DU 12ÈME

Ensemble pastoral St Barnabé des communautés catholiques de Ste Bernadette (Beaumont), St Augustin, St Julien, St Barnabé, Ste Anne des Caillols, Ste Louise de Marillac (Bois-Luzy).

.....
www.infoparoisses12.com

Marseille le Samedi 23 mai 2020

Chers frères et sœurs,

La reprise des cérémonies religieuses est officiellement autorisée par le gouvernement. Le ministre de l'Intérieur M. Christophe Castaner et les responsables des cultes se sont accordés lors d'une réunion "sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité sanitaire de tous", a expliqué le ministère de l'Intérieur. "Si l'objectif d'une reprise généralisée des cérémonies religieuses reste le 3 juin (...) il sera ainsi possible (...) de célébrer à nouveau, progressivement, des offices".

Désinfection des mains et masque obligatoire, filtrage à l'entrée : les cérémonies religieuses vont pouvoir reprendre dès ce samedi selon des modalités fixées par un décret publié au journal officiel et immédiatement entré en vigueur. Ce texte complète un décret du 11 mai sur les mesures de lutte contre le Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les gestionnaires des lieux de culte et organisateurs des cérémonies devront notamment s'assurer que les fidèles respectent les gestes barrières et la distanciation physique, portent un masque et se désinfectent les mains. Si ces mesures ne sont pas respectées, "Les préfets de département pourront interdire l'ouverture ou ordonner la fermeture d'un lieu de culte"

À l'entrée du lieu de culte, une personne devra aussi réguler les flux pour ne pas dépasser une jauge maximale de fréquentation. Les mesures s'appliquent à "toute personne de onze ans et plus qui accède ou demeure dans ces établissements", selon le décret.

Dans cette période de reprise, trois célébrations eucharistiques supplémentaires vous sont proposées sur nos paroisses afin de mettre en œuvre les mesures de prophylaxie demandées par le gouvernement. Le patronage St Jean-Paul II reprendra samedi prochain.

Voici le rappel des mesures à observer sur notre Ensemble pastoral de St Barnabé : masque obligatoire, gestes barrières, désinfection des mains, filtrage à l'entrée, distanciation physique d'un mètre de distance.

Je vous rappelle que demeurent valables les précautions que nous avons prises dans le communiqué du 29 février dernier : s'abstenir du geste de paix dans la liturgie, les prêtres et ceux qui les assistent pour donner la communion se lavent les mains avec un gel hydro-alcoolique avant et après avoir distribué la communion, recevoir la communion dans la main, vider les bénitiers, respecter 1 mètre de distance sur les bancs.

Les nouveaux horaires des célébrations ci-dessous seront appelés à évoluer dans les prochaines semaines en fonction de la fréquentation de nos lieux de culte et de l'évolution des règles sanitaires à observer. J'ai demandé à chaque référent de nos clochers de veiller à faire respecter les mesures énoncées ci-dessus pour veiller ensemble au bien commun.

Cette reprise est effective dès aujourd'hui. Je vous remercie pour les efforts qui seront mis en œuvre afin de s'adapter à ces contraintes et à la bonne reprise de nos célébrations.

Horaires des messes :

Le samedi :

18.30 à St Augustin

18.30 à St Julien à partir du 30 mai, hors vacances

18.30 à St Barnabé

Le dimanche :

08.00 à St Barnabé

09.30 à St Barnabé

09.30 à Beaumont

09.30 à Ste Louise de Marillac

11.00 à Ste Anne des Caillols

11.00 à St Barnabé

En semaine :

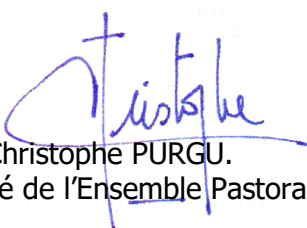
Mardi à 08.00

Mercredi à 08.00

Jeudi à 19.00

Vendredi à 19.00

Dans l'Espérance que procure la joie de célébrer en présence de l'Assemblée l'eucharistie, recevez mes sincères salutations. En union de prière.


+ Christophe PURGU.
Curé de l'Ensemble Pastoral.